

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-126

Objet : Création d'une Attestation d'Etudes Universitaires en Parodontologie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L613-2 ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du conseil académique du 23 septembre 2021 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation ;

Approuve la création d'une Attestation d'Etudes Universitaires en Parodontologie, comme annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 22 voix pour et 4 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

Fait à Nice, le 25 novembre 2021

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-126**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 8 décembre 2021
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 décembre 2021

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

PRESENTATION DE LA FORMATION

3.1. Objectifs de la formation

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue).
- Lien avec les axes stratégiques Recherche, le cas échéant.

Cette formation s'adresse aux chirurgiens-dentistes diplômés dans le cadre de leur obligation de formation continue et aux internes en odontologie (DES) dans le cadre de leur complément de formation. Il s'agit de dispenser un enseignement complet basé sur des connaissances actualisées, issues des données scientifiques et médicales ("données acquises de la science"), concernant les thématiques essentielles à l'exercice de la parodontie. Permettre à tous les odontologistes d'acquérir une formation clinique complète afin qu'ils puissent intégrer au mieux les thérapeutiques parodontales dans leur pratique quotidienne.

3.2. Compétences attendues

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue)

Les compétences attendues sont en accord avec les recommandations de l'ADEE (Association for Dental Education in Europe), adaptées à la Parodontie : donner une assise scientifique aux soins parodontaux, recueillir les informations cliniques et établir un diagnostic, rédiger un plan de traitement, obtenir et conserver une bonne santé parodontale.

3.3. Organisation pédagogique

- Commentaires explicitant la cohérence des contenus, l'articulation des unités d'enseignements et le choix de l'équipe pédagogique au regard des objectifs.
- La maquette des enseignements ainsi que la liste des intervenants seront fournis dans l'annexe "Fiche Maquette" et l'onglet 4

L'enseignement se compose de quatre unités d'enseignement complémentaires axées sur la clinique : "Les maladies parodontales. Etiopathogénie. Diagnostic. Prise en charge non chirurgicale"; "Les chirurgies parodontales d'accès. Les substituts osseux. Traitement des lésions intra-osseuses et inter-radicaux"; "Les chirurgies muco-gingivales. Prévention et traitement des récessions parodontales"; "La Parodontie au carrefour des autres disciplines odontologiques". La totalité de l'enseignement est assuré en distanciel, via des cours enregistrés et des conférences filmées afin d'exclure les contraintes géographiques et de temps. Ainsi, ce type d'apprentissage permet à tout un chacun d'organiser son temps de travail en toute liberté. En outre, l'enregistrement des cours est compatible avec une assimilation progressive des connaissances car les contenus peuvent être revus plusieurs fois si nécessaire. Par ailleurs, tous les cours et conférences sont illustrés par de nombreuses situations cliniques et arbres décisionnels. Beaucoup d'entre-eux sont enrichis d'interviews d'experts renommés, cliniciens hospitalo-universitaires ou libéraux, afin d'éclairer les points essentiels. Des documents pédagogiques (référentiels écrits et/ou articles) sont fournis pour chaque intervention. L'équipe pédagogique se compose de : 5 PU-PH, 4 MCU-PH, 2 AHU de l'UFR Odontologie d'UCA; x PU-PH, x MCU-PH d'UFR Odontologie d'autres universités; x praticiens libéraux experts reconnus dans le domaine de la Parodontie.

3.4. Modalités d'enseignement

- Les modalités d'enseignement mises en place : formation en présentiel, à distance, hybride.
- Les rythmes de formation (alternance, séquences de cours groupés, cours du soir, séance de regroupement...)
- L'adaptation à un public spécifique

La formation est totalement dispensée en ligne. Les contenus seront accessibles via la plateforme "French Tooth" (société dont l'activité principale est le développement d'une plateforme alimentée de contenus vidéos ayant trait à la dentisterie), sous convention avec UCA. L'objectif est de permettre à tous les odontologistes de se former à leur rythme en limitant les déplacements.

3.5. Positionnement dans l'environnement

- Le positionnement et la valeur ajoutée de la formation au sein de l'établissement dans un ou plusieurs champs
- La liste des formations de niveau équivalent, proches thématiquement, dans l'environnement régional (et dans certains cas dans l'environnement national ou international) en indiquant comment s'organise, s'il y a lieu, la coopération de ces formations dans un souci de lisibilité de la carte territoriale des formations.

Cette formation répond à l'obligation de formation continue en parodontologie, discipline de l'odontologie. Il n'y a pas d'équivalent régional en termes de formation complète exclusivement en ligne.

3.6. Public visé et effectifs attendus

Le vivier potentiel est très large grâce à l'usage d'une plateforme en ligne dédiée à la formation continue en odontologie. La barrière géographique est ainsi levée et la formation devient accessible à tous les internes en odontologie et tous les dentistes diplômés. L'effectif attendu pour la première année est d'au moins 30 inscrits.

3.7. Liens avec le monde socio-économique :

- Préciser les partenariats participant à la mise en place de la formation et leurs modalités.

Société French Tooth via une convention avec UCA. Les participants devront s'inscrire sur la plateforme en ligne, pour un montant de xxx euros, afin d'accéder aux contenus de la formation.

3.8. Suivi de formation

- Préciser les événements liés à cette formation (date de création, modification, etc.)

Création 2021

FICHE DE SELECTION				
Date d'ouverture de la campagne :	mercredi 1 septembre 2021			
Date de fermeture de la campagne :	lundi 28 février 2022			
Date prévisionnelle de la commission de sélection :	pas de commission			
Capacité d'accueil :	sans limite			
PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER		CRITERES D'APPRECIATION		
Relevé de notes du baccalauréat :	Non			
Relevé de notes des études supérieures :	Non			
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel :	Non			
Curriculum Vitae détaillé :	Non			
Lettres de recommandation :	Non			
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger :	Non			
Niveau de langue en anglais :	Non			
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire, etc.)	Non			
Justificatifs d'expérience professionnelle :	Non			
Document attestant d'une compétence complémentaire :	Non			
Autre document (précisez):	Oui	Obligatoire	Préciser les critères :	Diplôme d'Etat français de chirurgien-dentiste ou tout diplôme équivalent UE/hors UE - Justificatif du statut d'interne en odontologie en France ou équivalent UE/hors UE
Entretien Oral :	Non			

FICHE DE SOUTENABILITE					
Intitulé du diplôme :	AEU EN PARODONTOLOGIE	Les cases en jaune sont à renseigner pour le calcul de la soutenabilité			
Composante :	#REF!				
Champ :	#REF!				
Niveau de sortie (L, M, D, Autre) :	#REF!				
Détermination des droits d'inscription					
Droits systématiques :	57 €	Ne rentrent pas dans le calcul d'autofinancement de la formation			
Droit d'inscription n°1 (DI 1):	3 000 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		Titulaire d'un Diplôme d'Etat français de chirurgien-dentiste ou tout diplôme équivalent UE/hors UE	
Droit d'inscription n°2 (DI 2):	1 500 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		Interne en odontologie en France (inscrit en DES) ou équivalent UE/hors UE	
Droit d'inscription n°3 (DI 3):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit d'inscription n°4 (DI 4):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit contrat d'apprentissage :					
Droit formation continue :					
Equilibre financier					
	Nombre d'apprenants	Recettes DI	Autres recettes		
Nb d'apprenants DI 1:	30	90 000 €	Subventions:		Précisez les sources :
Nb d'apprenants DI 2:	5	7 500 €	Conventions :		Préciser les sources :
Nb d'apprenants DI 3:		0 €	Taxe d'apprentissage :		
Nb d'apprenants DI 4:		0 €	Autres :		Précisez les sources :
Nb d'apprenants contrat d'apprentissage :					
Nb d'apprenants formation continue :					
TOTAL RECETTES DI:		97 500,00 €	TOTAL RECETTES AUTRES:	- €	
Dépenses	Nombre d'HEQTD	% non mutualisés	Coût affecté		
Coût des heures de formation	189,75		- €	Information importante : Formation assurée par du bénévolat. Il n'y aura pas de demande de rémunération d'heures complémentaires	
H. assurées par des permanents	150,75		- €		
H. assurées par des vacataires	39,00		- €		
Encadrement et coordination	Nombre d'HEQTD	% pour la formation	- €		
Suivis des projets tuteurés et/ou des stages et alternants			- €		
Autres frais de coordination			- €		
PRP/PCA (personnel permanent)			- €		
Coût personnel en soutien	Nombre d'ETP	% pour la formation	- €		
Recherche et mise en œuvre de R. P.			- €		
Suivi et gestion spécifique des étudiants			- €		
Participation à la gestion de la formation			- €		
<i>dont personnel payé en central/org. Extér.</i>			- €		
Coût de fonctionnement spécifique	Montant	% pour la formation	6 000,00 €		
Fournitures spécifiques diverses			- €		
Déplacements des intervenants	6000	100%	6 000,00 €		
Frais de réception			- €		
Autres prestations			- €		

Recettes :	97 500 €	
Dépenses :	6 000 €	
Equilibre :	91 500 €	La formation est autofinancée

